



Indications pratiques

1 Succès Festival – bonifications pour le succès artistique à des festivals

Sur la base des art. 81 à 95 de l'ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin, RS 443.113). Version Mars 2019

2 Critères généraux

Succès Festival est un des volets de l'aide au cinéma liée au succès (Succès Cinéma), qui permet de tenir compte du succès qu'un film rencontre dans les festivals. La participation d'un film à un festival ou à une compétition internationale dotée d'un prix et la reconnaissance artistique qui lui est liée sont bonifiées de **points de festival** portés au crédit de la production, de la réalisation et du scénario. Pour favoriser l'exploitation en salle de films de qualité, une partie des points de festival est imputable à la distribution.

L'Office fédéral de la culture classe les festivals, les prix et les compétitions en trois catégories selon l'importance internationale de la manifestation et l'effet de publicité lié à la participation. Chacune de ces catégories génère un nombre de points différent.

Les points de festival crédités pour une participation sont répartis de la manière suivante :

- **20 000 points** pour la participation dans les sections principales de festivals internationaux de premier ordre ou à des compétitions comparables dotées de distinctions internationales prestigieuses (catégorie A);
- **10 000 points** pour la participation dans les sections annexes de festivals internationaux de premier ordre ou dans les sections les plus importantes de festivals internationaux majeurs (catégorie B);
- **5 000 points** pour la participation à des sections annexes de festivals internationaux majeurs ou aux sections les plus importantes de festivals internationaux importants (catégorie C).

Les festivals, les prix et les compétitions entrant en ligne de compte figurent sur la **liste des festivals** de l'OFC. Cette liste, qui peut être adaptée chaque année, se trouve sur le site Internet de l'OFC.

Le nombre de points crédités pour un prix ou une distinction est le double du nombre de points crédités pour une participation. Seuls sont pris en compte les prix décernés par le jury principal de la compétition concernée et qui figurent sur la liste des festivals.

Films éligibles

Sont éligibles comme films de références pouvant bénéficier de bonifications issues de la participation à un festival international ou à une compétition dotée d'un prix international les **films de long métrage et films de court métrage** suivants:

- **films suisses avec réalisation suisse**;
- **coproductions reconnues avec réalisation suisse, qui sont produits sous la responsabilité d'une entreprise suisse de production.**

Les films sans réalisation suisses ne sont pas admis à Succès Festival. **Sont réputées Suisses** les personnes possédant la nationalité suisse ou titulaires d'un permis B ou C pour étrangers.

Personnes et entreprises ayant droit au soutien

Reçoivent des points de festival les entreprises et personnes suisses suivantes :

- pour la production: l'entreprise de production ;
- pour le scénario : le scénariste ou l'auteur du scénario ou du document servant au tournage;
- pour la réalisation : le réalisateur ;
- pour la distribution : l'entreprise de distribution.

Procédure d'inscription

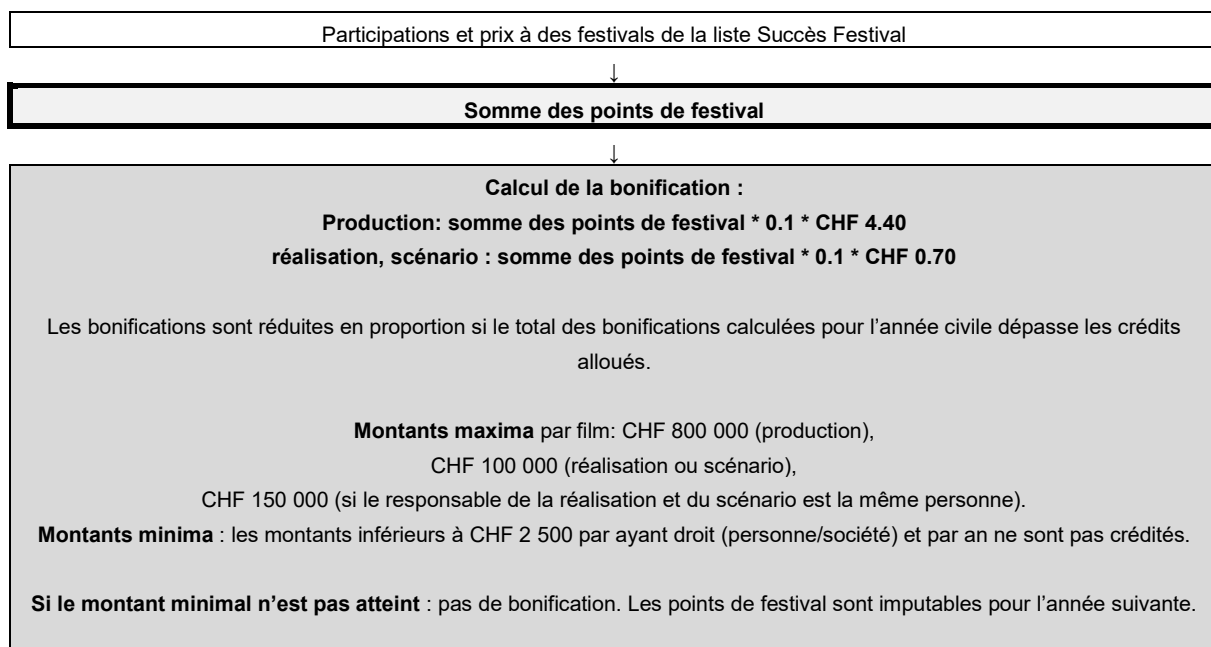
Les participations à des festivals et les prix sont à annoncer à l'OFC avant la fin de l'année civile à laquelle les points de festival se rapportent. Cela vaut également pour les films réalisés avec une aide à la réalisation de l'OFC. Les annonces hors délai ne sont pas prises en compte.

Le film ou la participation à un festival est annoncé sur la plate-forme pour les contributions de soutien de l'OFC, en principe par l'entreprise de production. Si le film ou la participation à un festival est inscrit par un autre ayant droit que l'entreprise de production, l'inscription ne vaut que pour les bonifications de cet ayant droit.

Pour autant qu'il remplisse les critères d'un film de référence, tout film annoncé à ProCinema dans le cadre de l'obligation de communiquer des entreprises de distribution est réputé automatiquement inscrit à Succès Cinéma. L'annonce de participations à des festivals incombe à l'entreprise de production.

3 Calcul des bonifications

3.1 Courts métrages : bonifications pour les catégories production, réalisation et scénario



Exemple de calcul pour un court métrage ayant participé aux festivals suivants :

Festival	Section	Prix	Points de festival
Baden Fantoche	Internationaler Wettbewerb	-	10 000
Berlin Interfilm	Internationaler Wettbewerb	-	5 000
Bristol Encounters	International Competition	oui	20 000
Uppsala ISFF	International Competition	-	10 000
Total points de festival			45 000

Bonification pour la production (sans réduction): $45\,000 * 0.1 * CHF\ 4.40 = CHF\ 19\,800$

Bonification pour la réalisation et le scénario (sans réduction): $45\,000 * 0.1 * CHF\ 0.70 = CHF\ 3\,150$

3.2 Longs métrages : bonifications pour les catégories production, réalisation et scénario



Exemples de calcul pour les longs métrages dépassant 50 projections en salle (présentation simple à partir des entrées de référence pondérées, sans plafonds régionaux):

	Doc 1	Doc 2	Fiction 1	Fiction 2
Etape 1: vérifier que le nombre minimal a été atteint				
(A) Entrées de référence pondérées	12 233	24 772	3 382	156 498
(B) Points de festival	40 000	20 000	10 000	20 000
Somme (A) + (B)	52 233	44 772	13 382	176 498
Nombre minimal	5 000	5 000	10 000	10 000
Nombre minimal atteint	oui	oui	oui	oui
Etape 2: bonus de continuité				
(C) points supplémentaires pour la continuité	5 000	5 000	3 382	10 000
Somme (A) + (B) + (C)	57 233	49 772	16 764	186 498
Etape 3: plafonds				
(D) Plafond par film	50 000	50 000	150 000	150 000
(E) Total des entrées de référence imputables et points de festival	50 000	49 772	16 764	150 000
Etape 4: calcul de la bonification (sans réduction)				
Bonification pour la production	CHF	CHF	CHF	CHF
Total (E) * CHF 4.40	220 000	218 997	73 762	660 000
Bonification pour la réalisation et le scénario				
Total (E) * CHF 0.70, Plafond CHF 100 000 par film	CHF 35 000	CHF 34 840	CHF 11 735	CHF 100 000

3.4 Longs métrages : bonifications pour la distribution

Pour la distribution, les points de festival ne sont comptabilisés que pour autant qu'il le faille pour arriver au nombre minimal de 5 000 (documentaires) et de 10 000 (films de fiction) entrées cumulées avec les entrées en salle. Par ailleurs, la pondération régionale des entrées de référence tombe dès que le nombre minimal est atteint. Sinon, les bonifications pour entreprises de distribution sont calculées selon le même système que pour les catégories production, réalisation et scénario.

Bonification allant à la distribution par entrée de référence ou point de festival imputable (seulement jusqu'à hauteur de nombre minimal fixé pour chaque genre de film) pour les films suisses : CHF 2.00

Coproductions sans réalisation suisse ou avec producteur délégué étranger :
montants réduits de moitié

Les bonifications sont réduites en proportion si le total des bonifications calculées pendant l'année civile dépasse les crédits alloués.

Montant maximum annuel **par entreprise de distribution** : CHF 200 000

Montant minimal : les montants inférieurs à CHF 2 500 par ayant droit (personne/société) et par an cinématographique ne sont pas crédités.

Exemple

Film de fiction : 5 000 points de festival et 3 500 entrées en salle : sous ce seuil, pas de bonification

Film documentaire: 5 000 points de festival et 1 500 entrées : 5 000 points.

Film de fiction : 5 000 points de festival et 13 000 entrées en salle : 13 000 points.